

Berne, le 5 septembre 1949.

Notice à Monsieur Nobs,  
Président de la Confédération.

Participation financière de la Suisse au Plan Marshall.

Samedi 3 septembre 1949 a eu lieu, sous la présidence de M. le Conseiller fédéral Rubattel, une conférence réunissant les représentants du département politique, du département des finances, de la Division du commerce et du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Cette conférence était consacrée à l'étude de nouvelles propositions de l'O.E.C.E. relatives à la participation financière de la Suisse au Plan Marshall.

Ainsi que vous le savez, une première proposition avait été faite à la Suisse au début de juillet 1949. Elle consistait à estimer les déficits de certains pays européens envers la Suisse à 500 millions de francs suisses et à envisager la couverture de ces déficits, moitié par des dollars du Plan Marshall, moitié par des crédits de la Confédération. La répartition de ceux-ci et les conditions de leur octroi auraient été fixées par l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.).

A ce sujet, je vous avais fait, en date du 11 juillet 1949, une notice où après avoir passé en revue les aspects politique, économique et financier, j'aboutissais aux conclusions suivantes:



"Jusqu'à présent la Suisse a maintenu le point de vue qu'elle faisait son Plan Marshall à sa façon et qu'elle accordait des crédits dans les accords bilatéraux lorsque de telles avances étaient nécessaires. Il n'y a, à mon avis, aucune nécessité quelconque et aucun avantage d'abandonner subitement ce point de vue pour se lancer dans un multilatéralisme qui ne peut lui apporter que des déboires".

Le Conseil fédéral, après avoir examiné la question et fait tirer au clair l'attitude des Américains, était arrivé lui-même à la conclusion qu'une telle proposition était inacceptable en raison avant tout de ses conséquences politiques inconciliables avec notre statut de neutralité.

La nouvelle proposition faite par l'O.E.C.E. se distingue de la précédente sur les points suivants:

1. Il est fait abstraction du déficit européen envers la Suisse; par conséquent, la Suisse ne reçoit pas des dollars du Plan Marshall pour la couverture de ce déficit.
2. En revanche, des achats "off-shore" seraient autorisés en Suisse par l'E.C.A. (c'est-à-dire l'organisation américaine) pour un montant égal à des crédits que la Suisse accorderait aux pays effectuant ces achats. Ces achats "off-shore" étant réservés par les prescriptions américaines à des biens considérés comme "essential", les crédits de la Suisse tendent, avant tout, à assurer l'exportation de "non-essential".
3. Au lieu d'un montant de 500 millions (celui de la première proposition) le nouveau projet ne nous fixe pas de montant, mais dans l'idée de la Délégation suisse le montant des achats "off-shore" ne dépasserait pas 100 à 150 millions de francs suisses, ce qui correspondrait à de nouveaux crédits de la Suisse pour un montant équivalent.
4. Au lieu de fixer la participation de ces crédits par l'organisation du Plan Marshall, le nouveau projet prévoit la conclusion d'accords bilatéraux avec chaque pays concernant l'emploi et les modalités du crédit. Il est prévu à ce sujet, que l'on

- 3 -

s'efforcera d'obtenir la couverture des frais occasionnés à la Confédération et il a été expressément convenu à la séance de samedi que s'il n'était pas possible d'obtenir de la contrepartie la couverture intégrale de ces frais, une commission, présidée par M. Hotz et réunissant des représentants du département politique, du département des finances et du Vorort, étudierait de quelle manière la différence pourrait être mise à la charge des bénéficiaires (exportateurs et autres créanciers). La conclusion d'accord bilatéral nous permet, en outre, de poser certaines conditions et notre intention est de demander la garantie de change pour l'ancien crédit, lorsque de nouvelles avances devraient être accordées à la Grande-Bretagne.

Le département de l'économie publique estimant nécessaire la participation de la Suisse afin d'éviter l'isolement économique et politique et de sauver nos exportations de produits non-essentiels, nous pouvons, du point de vue financier, nous rallier à ce nouveau projet puisqu'il reste dans la ligne de la politique suivie par le Conseil fédéral jusqu'à présent et consistera à garder en mains, par la conclusion d'accords bilatéraux, tout octroi de crédit à l'étranger. Il aurait évidemment été préférable du point de vue économique de différer l'octroi de crédits tant qu'une crise ne s'était déclarée en Suisse, mais l'O.E.C.E. nous faisant une proposition ferme qui n'est pas déraisonnable, il ne nous paraît pas possible de répondre négativement. Il a donc été convenu qu'à la proposition faite par l'O.E.C.E. le 1er septembre 1949 (le texte anglais ci-joint), la Suisse répondrait par un contre-projet, également annexé à la présente, prescrivant expressément la conclusion d'accords bilatéraux entre la Suisse et les pays participants et réservant dans chaque cas particulier le droit pour la Suisse d'accepter ou de refuser l'opération "off-shore", créatrice d'un crédit équivalent.


Annexes: 2

Administration fédérale des finances  
Le Vice-directeur:

P.S. Les Américains (E.C.A.) n'ont pas encore pris position

- 4 -

à l'égard du projet de l'O.E.C.E. Le projet ne concernant plus la couverture du déficit en dollars, aucun accord bilatéral entre la Suisse et les Etats-Unis ne serait nécessaire. Quant à savoir si les Américains consentiront à ce que des achats "off-shore" se fassent en Suisse au lieu des Etats-Unis, c'est là une autre question à laquelle nous aurons prochainement la réponse.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. J. J.', located in the lower right quadrant of the page.